

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 76 (1925)  
**Heft:** 8-9

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

10.000, — fr.	Report
500, — „	obligation au 5 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> 0/0 de la Banque cantonale de St-Gall; série II, N° 567, remboursable à 6 mois, dès le 1 <sup>er</sup> janvier 1925.
1.000, — „	obligation au 5 0/0 des C. F. F., 1925; remboursable le 1 <sup>er</sup> juillet 1936.
<u>11.500, — fr.</u>	

*St-Gall*, juillet 1925. Pour la Société forestière suisse:

Le caissier: *Graf*, inspecteur forestier cantonal.

## COMMUNICATIONS.

### Visite de la Société vaudoise des forestiers dans deux arrondissements forestiers du canton de Neuchâtel, les 8 et 9 mai 1925.

Le projet, depuis si longtemps caressé par la Société vaudoise des forestiers, de se rendre dans le canton de Neuchâtel a pu enfin être réalisé. Une centaine de forestiers vaudois et neuchâtelois, ainsi que de nombreux amis de la forêt, se trouvent réunis dans la salle du Conseil général de Couvet pour assister à une courte séance administrative qui précède chacune de nos courses.

M. *A. Barbey*, président, ouvre la séance. S'adressant à M. *Biolley*, inspecteur général des forêts, il lui fait part de notre admiration et de notre reconnaissance pour les grands progrès qu'il a fait réaliser à la sylviculture suisse.

M. *Biolley* remercie l'orateur pour les aimables paroles qu'il vient de lui adresser et souhaite à tous les participants la plus cordiale bienvenue dans le canton de Neuchâtel qui veut être un foyer ardent de patriotisme.

M. l'inspecteur général nous donne ensuite quelques renseignements sur l'organisation du service forestier neuchâtelois.

La première loi forestière date de 1869. Avant cette époque, on cherchait déjà, dans les forêts de l'Etat et dans celles de la ville de Neuchâtel, à introduire un traitement rationnel, mais cela se réduisait à peu de chose.

A partir de 1869, il fallut encore quelques années pour organiser le service, former le personnel et faire accepter aussi les modalités de la loi.

Le gouvernement avait chargé en 1844 un forestier vaudois émérite, M. *Davall*, de faire une enquête sur l'état des forêts neuchâteloises. Dans son rapport, ce sylviculteur signale la dégradation de presque toutes les forêts du canton, y compris celles appartenant à l'Etat. Il prédit leur ruine prochaine et leur insuffisance pour satisfaire aux besoins de la population.

Les causes de ce déplorable état de choses étaient nombreuses; il fallait les rechercher principalement dans l'exercice du pâturage en forêt, dans la vente des bois sur pied et leur exploitation par les adjudicataires.

Ce ne fut pas sans luttes que la nouvelle loi forestière, qui interdisait à la fois le parcours du bétail et la vente sur pied, fut acceptée.

En quelques mots, M. Biolley nous montre tous les dommages que l'exploitation par les adjudicataires causait à la forêt. Les ventes n'avaient lieu qu'en faveur des bourgeois qui procédaient eux-mêmes aux exploitations. La plupart d'entre eux, sans s'occuper des après-venants, ne pensaient qu'à obtenir le plus grand profit avec le moins de peine possible.

L'interdiction de la vente sur pied mit fin à des habitudes néfastes, empêcha bien des profits, et c'est probablement cela qui explique la résistance qu'on oppose encore, ailleurs en Suisse romande, à cette suppression.

Mais il ne suffisait pas d'interdire la vente sur pied, il fallait encore recruter et former une main d'œuvre experte. A Couvet, le service forestier a été admirablement servi, à la fois par les circonstances et par la bonne volonté et l'intelligence des autorités communales, qui ont apporté leur collaboration effective aux agents forestiers.

Trois éléments sont nécessaires pour introduire et asseoir une gestion intensive des forêts: il faut le concours du propriétaire, du technicien et du personnel des exploitations.

C'est à la collaboration de ces trois éléments que M. Biolley attribue le bon état qu'il nous fut donné de constater dans les forêts communales de Couvet. M. Biolley nous prie encore, en terminant, d'observer durant notre excursion de l'après-midi, avec quelle adresse et quelle conscience travaillent les bûcherons, libérés qu'ils sont de toute préoccupation autre que celle de faire du bon travail.

Avant de lever la séance, M. Barbey prie les agents forestiers vaudois de faire tout leur possible pour aider et faciliter la réédition du 1<sup>er</sup> volume des *Beaux arbres du Canton de Vaud*.

Un joyeux dîner réunit tous les convives à l'hôtel de l'Aigle. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous M. Borel, président du Conseil communal et un délégué aux forêts.

Mais il est temps de gagner la forêt. Pendant quelques heures trop courtes pour beaucoup, nous traversons de superbes forêts jardinées sous la conduite de M. Favre, inspecteur du III<sup>e</sup> arrondissement, qui nous donnera durant tout le parcours de nombreuses et intéressantes explications.

Le temps ne nous est malheureusement pas très clément, ce qui est vraiment dommage, car pour se rendre compte du rôle primordial joué par la lumière dans la forêt jardinée, il faut la voir par le soleil. Non seulement, les couronnes des arbres les plus élevés baignent en

pleine lumière, mais les rayons pénètrent au cœur de la forêt et viennent se jouer dans le recrû.

Les forêts de Couvet, couvrant une surface de 140 ha environ, sont divisées en deux séries et 14 divisions.

A partir de l'année 1890, on a opéré six inventaires successifs. Alors qu'en 1890, on avait 44.917 plantes cubant 40.773 sylvés avec un arbre moyen de 0,91 sv., on est arrivé à obtenir, lors du dernier aménagement, grâce au traitement appliqué, 34.767 plantes cubant 41.602 sv. avec un arbre moyen de 1,19 sv.

La possibilité, qui était de 5,2 sv. en 1890, a pu être élevée à 8 sv. en 1920.

Le rendement net moyen a été, pendant la décennie de 1891 à 1900, de 90 fr. par ha et, pendant les six années de 1915—1920, de 322 fr. (maximum de 411 fr. en 1919).

D'après les expériences faites dans les forêts de Couvet, il est permis d'affirmer que seule la futaie jardinée a pu donner un résultat aussi remarquable tout en assurant la pérennité des peuplements ainsi qu'un revenu soutenu à l'avenir.

Malgré tout le plaisir et l'intérêt que nous éprouvons à la vue de ces forêts idéales, il nous faut songer au retour.

A 8 heures, nous nous retrouvons tous dans la vaste salle de la Rotonde, à Neuchâtel, où a lieu le banquet officiel. M. *Lozeron*, inspecteur du V<sup>e</sup> arrondissement, au nom de la Société neuchâteloise des forestiers, nous souhaite la bienvenue.

Grâce aux dispositions prises par M. *Félix Roulet*, intendant des forêts de la ville de Neuchâtel, rien ne manquait à cette charmante soirée : chants, orchestre, opérette, productions chorégraphiques, etc.

La seconde journée de course sera presque entièrement consacrée à la question du chêne. M. *du Pasquier*, inspecteur du II<sup>e</sup> arrondissement, fait part de ses nombreuses expériences et nous montre les beaux résultats qu'il a obtenus.

Les intéressantes démonstrations de M. du Pasquier et les tableaux forestiers qui défilent devant nos yeux viennent compléter ce que nous avons entendu lors de la séance de février de notre société.

Nous retrouvons à Boudry les délégations communales et quelques gardes du II<sup>e</sup> arrondissement qui nous font l'honneur de nous accompagner durant cette seconde journée.

A l'orée de la forêt du Chanet, M. du Pasquier expose la répartition du chêne dans l'arrondissement. De ses 3900 ha de forêts publiques, 247 ha sont constitués en futaie de chêne et 156 en taillis, soit le 10 % environ de la surface totale. Le chêne rouvre est presque exclusivement représenté (97 %).

Le matériel sur pied est de 72.271 plantes cubant 47.568 sylvés avec un volume oscillant entre 58 et 214 sylvés à l'ha.

La proportion des catégories de grosseur est la suivante : petits bois 48 %, moyens 43 %, gros 9 %.

Une visite aux trois placettes d'essais de la Station fédérale de recherches forestières donne lieu à une intéressante discussion. Dans la première, on a laissé subsister un abondant sous-étage de sapin. Le recrû de chêne est nul. Dans la seconde, on a légèrement éclairci; le recrû ne reçoit pas encore assez de lumière pour pouvoir s'établir. Dans la troisième, par contre, le sous-étage a été complètement supprimé.

M. *de Luze* se demande si le sol ainsi mis à nu ne doit pas se durcir et empêcher tout rajeunissement; il insiste encore sur la nécessité qu'il y a pour nous en Suisse romande d'obtenir du chêne de qualité, à écorce fine, si nous voulons atteindre les prix qui ont cours dans la Suisse allemande.

M. *F. Aubert* expose ensuite ce qu'il a vu en France au sujet du chêne. Il se demande si nous ne devrions pas chercher à obtenir de plus gros bois, comme en Sologne, où de beaux chênes de 250 à 300 ans ne sont pas rares.

Ce qui frappe dans la forêt du Chanet, c'est l'état déplorable de presque toutes les cimes des vieux chênes. Ayant été tenus beaucoup trop longtemps à l'état serré, ils n'ont pu développer normalement leur frondaison. La formation de branches gourmandes augmentant dans une forte proportion l'évaporation ne favorise pas le développement de belles cimes.

M. du Pasquier nous montre ensuite une surface où le sous-étage a été enlevé sous la projection horizontale des cimes, mais où l'on a eu soin de garder les sapins se trouvant du côté sud des troncs afin d'empêcher la formation de branches gourmandes.

En général, dans toutes les parties où le sous-étage a été éclairci fortement, le rajeunissement du chêne est en bonne voie.

La forêt du Chanet a été plantée par les bourgeois de Boudry, il y a environ 200 à 300 ans. Chaque citoyen avait à cette époque le devoir de planter 40 chênes provenant de Morat.

A la lisière de la forêt, le garde Zimmermann nous donne encore quelques renseignements sur la manière de planter les jeunes chênes. D'après lui, il ne faut employer que des brins d'une année, le pivot ayant déjà à ce moment de 40 à 50 cm de longueur.

Nous quittons la forêt du Chanet pour passer dans le domaine communal de Cortaillod, soit dans la surface dévastée par l'ouragan du 21 décembre 1912.

Après un dessouchage préalable, on a procédé à de nombreuses plantations d'essences exotiques et indigènes.

Seuls, parmi les premières, les douglas vert et bleu se développent d'une façon tout à fait réjouissante. Le mélèze du Japon, qui donnait entière satisfaction au début, est atteint de dépérissement; cette essence ne se maintiendra probablement que sur les sols de première qualité. Le pin Weymouth souffre de la rouille vésiculaire. Les essences indigènes, par contre, donnent entière satisfaction.

Les nettoiemens des forêts de Cortaillod, dans lesquelles on a cherché à dégager fortement les brins de chêne installés dans les anciennes coupes définitives, retiennent notre attention.

Au sortir de la forêt, dans un site charmant, se trouve l'asile cantonal de Perreux. C'est dans ce bel établissement que les communes de Boudry, Cortaillod et Bevaix nous offrent généreusement une collation.

Dans la salle des spectacles, de longues tables sont alignées, toutes couvertes de fleurs. Nos remerciemens les plus vifs vont à Madame Borel, épouse de M. le D<sup>r</sup> Ed. Borel, directeur de cet établissement, pour cette délicate attention.

M. *Pillichody* trouve les mots voulus pour remercier nos hôtes d'un instant.

Mais il faut se hâter si nous voulons voir encore les forêts de Bevaix, terme de notre tournée.

La partie orientale des forêts de cette commune, négligée autrefois, est soumise maintenant au traitement jardinatoire; le chêne y est très peu représenté ce qui doit tenir au manque de lumière. Dans la partie ouest, au contraire, traitée par coupes successives, le chêne ne fait pas défaut.

On a procédé sur toute la surface à de nombreux nettoiemens pour dégager les brins de chêne.

Puis la descente sur Bevaix commence. Nous arrivons les uns après les autres dans les deux hôtels de ce joli village. D'aimables paroles nous sont adressées par plusieurs délégués municipaux.

M. *de Luze*, pour terminer, remercie les autorités, MM. les inspecteurs et adjoints, les gardes et émet le vœu que bientôt, nous aussi, nous ayons le grand plaisir de recevoir nos amis neuchâtelois dans le canton de Vaud.

L. J.

---

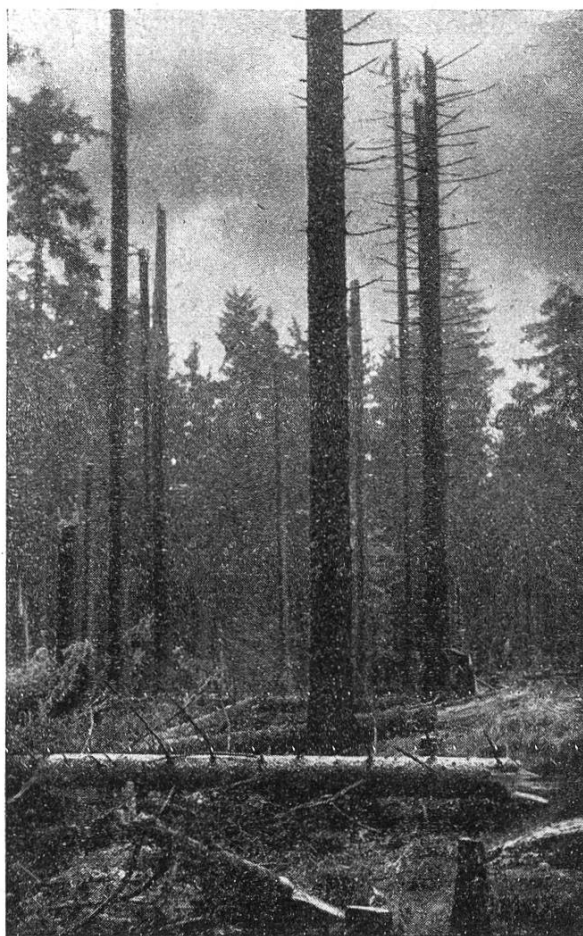
### Dégâts par le givre dans les forêts de la Moravie.

Les dégâts causés aux forêts par l'eau congelée, se déposant sous forme de givre ou de verglas, sont relativement rares. Mais il peuvent atteindre une réelle gravité.

C'est ainsi que la forêt domaniale de Fontainebleau, en France, a été terriblement malmenée par le verglas du 23 janvier 1879. A cette date, les branches et les cimes de milliers de sujets, particulièrement d'essence pin, se brisèrent sous le poids de l'eau congelée qui y adhérait. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les températures très basses qui survinrent un an plus tard aient achevé des végétaux déjà fortement éprouvés. Le désastre prit alors le caractère d'une véritable catastrophe. Le pin maritime qui avait été introduit avec succès, dès le 16<sup>e</sup> siècle, dans quelques parties de la forêt, fut pour ainsi dire supprimé d'un seul coup.

L'action combinée du verglas et du froid fut telle dans cette forêt de Fontainebleau qu'il fallut exploiter, de 1880 à 1882, plus de 300.000 m<sup>3</sup> de bois. Une sorte de monument funéraire placé au milieu d'un carrefour (croix de Franchard) perpétue, même parmi les promeneurs les moins initiés aux choses forestières, le souvenir de cette triste époque.

En novembre 1924, les forêts de l'arrondissement forestier de Nové Město en Moravie (Chécoslovaquie) ont été décimées par l'apparition d'une couche extraordinairement épaisse de givre. M. Charles Indra, inspecteur forestier de l'arrondissement, nous écrit que le volume total des bois brisés et déracinés par le météore s'est élevé à 7500 m<sup>3</sup>. Il a eu l'amabilité, en outre, de nous adresser une série d'excellentes photographies illustrant ces dégâts. C'est une de celles-ci que nous avons le plaisir de pouvoir reproduire ci-contre. A M. Indra nous adressons l'expression de nos remerciements bien cordiaux pour son aimable attention.



Phot. Ch. Indra

Bris par la givre, dans une forêt d'épicéa de l'arrondissement de Nové Město, en Moravie

*H. Badoux.*

---

## CHRONIQUE.

### Etranger.

**Congrès international de sylviculture à Rome, du 29 avril au 5 mai 1926.** Nous avons déjà annoncé, dans un précédent cahier, le programme général de ce Congrès international de sylviculture qui s'annonce sous les plus heureux auspices. Ci-dessous, le programme détaillé définitif tel que vient de l'établir le comité d'organisation. Ce dernier est composé comme suit: M. le professeur Dr *A. Serpieri*, directeur de l'Institut royal supérieur forestier de Florence, président. M. *A. Fjelstad*, délégué de la Norvège à l'Institut international d'agriculture, vice-président. M. le Dr *A. Stella*, directeur général des forêts de l'Italie, vice-président. M. *A. Merendi*, inspecteur principal des forêts au Ministère italien de l'économie nationale, secrétaire.